Dans le prolongement des réflexions **menées lors des précédentes journées d'études du travail, nous vous proposons cette année de mettre la focale sur la notion de coopération.**

La réforme des services de santé au travail et la mise en place progressive de la pluridisciplinarité nous conduisent à approfondir notre questionnement.

PROGRAMME

Animation de la journée par Jean-Louis LECORVOISIER, *journaliste*

9h00 - 9h20 Françoise LEGLISE, *présidente de l'ANAS :* **Ouverture de la journée** ; Laurence LEBOUVIER, *membre du "Groupe travail"* : **Présentation du programme.**

9h20 - 9h40 Jean-Denis COMBREXELLE, *directeur général du Travail* : **Présentation de la réforme des services de santé au travail.**

9h40 - 10h00 Luce JANIN-DEVILLARS, *psychosociologue* : **L'approche psychosociologique des questions de santé au travail.**

10h00 - 10h20 Sylvie QUEVAL, *philosophe* : **La santé : entre avoir et être.**

10h20 - 11h00 **Échanges, débat, réponses aux questions de la salle.**

11h00 - 11h20 **Pause**

11h20 - 12h00 Véronique BACLE, *infirmière en Santé au Travail, SSTRN de Lille,* et Dr. Claude BUISSET, *médecin du travail CHU de Lille* : **La coopération entre infirmière en santé au travail et médecin du travail, récit d'une expérience à deux voix.**

12h00 - 12h15 **Les Bataclowns.**

12h15 - 12h30 **Visite du stand ANAS**, exposition d'ouvrages.

12h30 - 14h00 **Déjeuner/Débat**

14h00 - 14h30 Flore BARCELLINI, *ergonome* : **Approche ergonomique des activités coopératives.**

14h30 - 17h15 **Table ronde** : Delphine DETRAZ, *AST à Service Social Conseil* ; Martine JOUSSE, *responsable du Service Social à l'APAS BTP* et Dr Claudie LEBAUPAIN, *médecin du travail, chargée de recherche à l'APST du BTP* ; Marie-Jeanne DUBOIS, *AST à ERDF-GRDF* et Hervé MOURER, *DRH à ERDF-GRDF ;* Cristina MARTINEZ, *AS Ministère des Finances* ; Damien CRU, *intervenant en prévention des risques psychosociaux.*

17h15 - 17h30 **Les Bataclowns.**

17h30 - 17h45 **Synthèse de la journée** par Jacques TREMINTIN.

17h45 **Clôture de la journée.**

Le texte de la réforme n'inclut pas le service social parmi les acteurs de la pluridisciplinarité. Cependant, il réaffirme sa légitimité comme acteur de la santé au travail : **Quelle est donc cette place singulière du service social, parmi l'ensemble des acteurs du système de prise en charge de la santé au travail ?** Pour répondre à cette question, des définitions d'au moins trois concepts s'imposent à nous :

LA SANTÉ : **De quoi parlons-nous ?** Yves CLOT (2008-2009) retient la définition de Georges CANGUILHEM, répondant à la question «Quand est-ce que je me porte bien ? » : « *Je me porte bien lorsque je porte la responsabilité de mes actes, lorsque je peux porter des choses à l'existence, et lorsque je peux créer entre les choses des liens qui ne leur viendraient pas sans moi*». Par conséquent, **la santé ne se limite pas à l'absence de maladie. Qu'en est-il en milieu de travail ?**

LA PLURIDISCIPLINARITÉ : **Que recouvre cette notion ?** Nous trouvons une définition dans la loi de modernisation sociale de 2002, le décret du 28/07/2004, la circulaire du 7/04/2005, le plan santé au travail 2005/2009, textes qui rappellent la nécessité « *d'une approche globale et pluridisciplinaire de la santé au travail en mobilisant tous les acteurs de la prévention des risques professionnels et toutes les compétences médicales, organisationnelles et techniques* ». **Est-ce une complémentarité ou un transfert de compétences ?**

LA COOPÉRATION : **Quel sens lui donnons-nous ?** Christophe DEJOURS (2009) nous explique que la coopération n'est pas donnée de fait, il faut la construire ; « *la coopération est ce qu'il faut mettre en œuvre pour que puisse se constituer, sur le terrain, une équipe ou un collectif uni pour travailler ensemble* ». **Quelles conditions devons-nous réunir pour coopérer ? Comment les différents acteurs concernés par la santé au travail envisagent-ils la coopération dans leurs pratiques ?**

Tout au long de la journée d'étude du travail 2011, nous tenterons d'apporter un éclairage supplémentaire grâce aux apports théoriques du politique, du psychosociologue, du philosophe, de l'ergonome mais aussi des témoignages des professionnel(le)s exerçant dans divers secteurs d'activité, public et privé, tertiaire et production, autour d'une table ronde réunissant des acteurs de la santé au travail où le service social en milieu de travail sera largement représenté.

Date : __/__/2011

Signature et cachet du représentant de l'organisme employeur ou signature du participant s'il règle lui-même :

Règlement joint à l'inscription

Attention : chèque à l'ordre de l'ANAS

☐ Par le participant lui-même : joindre un chèque bancaire ou postal

☐ Par l'employeur : chèque, virement ou commande

Nom et adresse de l'employeur

.....

.....

Code postal ____

Ville .....

Tel __/__/__/__/__

Personne à contacter : .....

N° Formateur : 11 75 259 40 75
SIREN : 784 359 093 - APE : 9412Z

Toute annulation devra être formulée par écrit. Une somme forfaitaire de 20% du montant de l'inscription sera retenue pour frais de dossier. Sauf cas de force majeure dûment constaté, aucun remboursement ne sera effectué pour les annulations parvenues à l'ANAS après le 4 novembre 2011, le cachet de la poste faisant foi.

Tarifs nets

Pour la journée, repas de midi compris :

☐ Règlement **avant le 15/09/11** : 450 €

☐ Règlement **après le 15/09/11** : 500 €

☐ Retraité : 495 €

☐ Adhérent ANAS cotis réglée (payant lui-même) : 450 €

☐ Étudiant : 50 €

Tarif préférentiel pour trois inscriptions et plus :

☐ Règlement **avant le 15/09/11** : 400 €

☐ Règlement **après le 15/09/11** : 450 €

Documents demandés

Fichet de réduction : ☐ SNCF ☐ Air France

Facture en ..... exemplaire(s)

Alliance Meeting est référencé pour les conditions d'hébergement. Contacter
Jérôme DELACROIX
tél : +33(0)1 71 33 10 63
jerome.delacroix@alliancemeeting.com